

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 883 portant promotion dans le cadre de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis. p. c. du 1er octobre 1951, au grade de commis hors classe, M. Grouiller (André), commis principal de 1er cl.

n° 883

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 septembre 1951

Numéro JO  
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro  
1 novembre 1951

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries et les textes subséquents

**Vu** le tableau d'avancement du personnel des Trésoreries pour l'année 1951 publié par arrêté n° 59 du 19 janvier 1951,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promu dans le cadre de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour compter du 1er octobre au point de vue de la solde que de l'ancienneté : Au grade de commis hors classe : M. Grouiller (André), commis principal de 1er classe.

#### Art. 2

Le Chef du Bureau du Personnel, le Chef du Service des Finances et le Trésorier-Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Par déléation :Le Secrétaire Général p. i.,R. LEMOYNE.**